
Concours d'entrée

Rapport Jury 2022

Géographie



INTITULÉ DE L'ÉPREUVE :

Composition de géographie

- **SÉRIE : Lettres et arts, Langues vivantes et Sciences humaines**
- **Épreuve écrite**

Sujet : Les territoires en déclin des États-Unis d'Amérique

Le sujet était accompagné d'un fond de carte des États-Unis d'Amérique au format A4 paysage comportant les limites des États, le tracé des grands fleuves, Hawaï et l'Alaska en cartouche.

Le jury comprenait 48 membres pour évaluer 3306 copies dont seulement 9 copies blanches. La moyenne de l'épreuve de géographie est de 10,02 (10,04 en 2021) avec un écart-type de 3,73. Les notes s'échelonnent de 1 à 20. Les copies dont les notes sont égales ou inférieures à 6 représentent 20 % du total, celles dont les notes s'échelonnent entre 6,5 et 9,5 représentent 30 %, les copies ayant obtenu entre 10 et 13,5 comptent pour 34 % du paquet. Enfin les notes supérieures à 14 comptent pour 16 %. Plus de la moitié des candidats a obtenu une note supérieure à 10.

Nous commençons ce rapport par une remarque formelle. Il faut impérativement que les candidates et candidats écrivent une ligne sur deux et qu'ils utilisent des stylos à l'encre foncée car la lecture de copies à petits carreaux où toutes les lignes sont écrites ou de copies à l'encre très pâle peut se révéler très pénible pour les correctrices et correcteurs qui dorénavant travaillent intégralement sur écran. De manière générale, on ne peut qu'insister sur l'importance de soigner la lisibilité et la présentation du travail.

Le sujet « Les territoires en déclin des États-Unis d'Amérique » n'a pas semblé surprendre les candidates et candidats puisque 9 seulement ont rendu copie blanche, contre 130 lors de la session précédente.

La plupart des candidats ont su éviter les trois écueils majeurs du sujet. Le premier consistait à traiter du déclin de façon caricaturale et binaire en opposant les territoires en déclin aux territoires en croissance, au risque de limiter la typologie à une simple opposition « territoires gagnants » / « territoires perdants ». Le deuxième était de traduire déclin par marge ou périphérie, voire de traiter, à la place du sujet, des « espaces de faibles densités ». Le troisième enfin était de transformer le sujet en une réflexion sur « l'hyperpuissance » des États-Unis, sa place dans la mondialisation, ou bien encore en une réflexion géopolitique sur le « déclin américain », avec le risque majeur d'une copie hors-sujet. Le lien entre déclin des territoires États-Unis et déclin des États-Unis sur la scène mondiale a parfois été posé comme un postulat, ce qui est loin d'être évident. Plusieurs processus de déclin datent de la fin des années 1980 et des années 1990, quand les États-Unis étaient la seule hyperpuissance : il n'y a ni corrélation ni causalité entre le déclin de certains territoires et le déclin supposé de la puissance américaine.

Le jury ne peut être que sévère devant les copies qui ne font pas un réel effort de définition des termes du sujet, de manière complète et précise. On ne répètera jamais assez que la problématique doit s'enraciner dans l'analyse approfondie des termes du sujet.

Définir « territoire » ne posait guère de problème, mais il était important de noter le pluriel, qui invitait à différencier plusieurs situations et pouvait conduire à une typologie. Beaucoup de copies n'ont pas prêté attention à ce premier terme mais les meilleures copies s'interrogent

sur la territorialisation des espaces en déclin face à l'abandon dont ils font preuve et au recul de leur appropriation.

Mais c'est bien évidemment le terme de « déclin » qui devait retenir le plus l'attention. Ainsi, on a pu déplorer dans certaines copies une confusion entre déclin, marges, périphéries, territoires à risques. La notion de déclin devait être discutée. Il ne fallait pas mélanger territoires en déclin et périphéries ou marges mais plutôt questionner ce qui les différencie. On attendait également une caractérisation de la notion. De quel déclin s'agit-il ? Démographique ? Économique ? La notion de déclin implique celle d'une dynamique négative par rapport à un état antérieur des choses. Le déclin n'est pas un état de fait mais un processus. Et il est toujours relatif. Beaucoup de copies n'élaborent pas un raisonnement sur la notion de déclin relatif ou sur les possibilités de sortir du déclin (ou d'y entrer rapidement voire temporairement). Une focalisation parfois excessive sur le déclin comme état et non comme processus se traduisait souvent par une vision fataliste voire misérabiliste de ces territoires, qui pouvait se traduire par des expressions malheureuses et très maladroitement sur les territoires en déclin comme des « poids morts », des « boulets », « des territoires encombrants » pour la puissance américaine. Certaines copies n'ont pas assez montré cette relativité du déclin, ni même les dynamiques à l'œuvre (recompositions, redynamisation, acteurs en jeu, etc.). Beaucoup de copies se sont limitées à une approche très factuelle, comme si le déclin avait un côté "donné" et inexorable.

Le déclin étant un processus, il demandait, en effet, une lecture diachronique, qui a parfois été réalisée avec beaucoup de justesse, mettant en évidence des cycles d'exploitation de l'espace et la particularité américaine de la concentration des activités par la division du territoire en *belts*, augmentant leur vulnérabilité au déclin. Certaines copies ont été jusqu'à développer une réflexion intéressante sur ce que ces territoires en déclin disent du rapport américain à l'exploitation de l'espace et des ressources, en utilisant notamment l'exemple des villes fantômes de la ruée vers l'or. Ces développements ont été valorisés.

Le déclin pouvait aussi être rapproché de la notion de « crise » qui était ici intéressante à mobiliser à condition qu'elle ne devienne pas l'unique entrée pour comprendre le déclin : chocs pétroliers, crise des *subprimes*, etc. Les meilleures copies ont également su mobiliser la notion de « paysage » en réfléchissant notamment sur les significations de la « friche » et des paysages reflétant le déclin (quartiers à l'abandon, villes fantômes, friches industrielles ou agricoles, etc.).

Le jury a relevé parfois des confusions entre déclin et sous-développement. Qui dit déclin, dit période préalable de richesse/centralité/croissance. Or, ce n'est pas le cas de certains territoires qui, au cours de l'histoire, ont été relégués/marginalisés/pauvres/sous-développés (certains quartiers pauvres de New York ou Los Angeles par exemple).

Le choix d'une problématique est évidemment essentiel. Le jury était ouvert à toutes les approches, pourvu qu'elles fussent cohérentes, fondées sur des faits objectifs et assumés. Trop souvent, peut-être par peur parfois de faire trop simple, les candidates et candidats jargonent inutilement et se perdent dans des problématiques qui n'ont pas de sens et auxquelles ils ne répondent pas à l'issue de la copie. Le jury insiste à nouveau, comme chaque année, sur le fait que la dissertation de géographie doit être une démonstration.

Un nombre encore important de copies n'apportent pas un raisonnement multiscalaire, pourtant essentiel en géographie. Ce sujet invitait pourtant à l'élaboration d'un tel raisonnement, voire à l'établissement d'une typologie. L'approche typologique des territoires en déclin demandait de distinguer mais aussi d'articuler les différentes échelles, ce qui est le propre de la démarche géographique.

Les plans qui présentaient d'abord la manifestation spatiale du déclin (avec des éléments chiffrés, paysagers, etc.) puis les facteurs du déclin, ou l'inverse, puis les tentatives de réhabilitation (avec une nuance des aspects positifs de la réhabilitation) et/ou une typologie ont été les plus fréquents et paraissent les plus pertinents. Les plans qui commençaient par une typologie n'étaient généralement pas efficaces car il manquait des éléments pour comprendre cette répartition spatiale, les facteurs typologiques étant rarement explicités. Les plans par échelles ont très rarement été convaincants.

Au-delà du plan, dont on rappelle que le jury n'a aucune idée préconçue, on attendait des candidates et candidats qu'ils soient capables de dresser le constat de certains territoires en déclin, en utilisant des données chiffrées, dans un souci de mesure, toujours apprécié par le jury, en décrivant précisément paysages urbains et ruraux, voire en utilisant le traitement du déclin dans des productions artistiques. À ce sujet, le jury se plaît à souligner la grande qualité des analyses proposées par certains candidates ou candidats qu'il s'agisse de films (*Taxi Driver*, *Nomadland*, *Sollers Point*, la série *The Wire* etc.), de romans, ou de chansons (*My Hometown* de Bruce Springsteen) qui abordaient la question.

Ensuite les candidates et les candidats se devaient de chercher à expliquer ces situations de déclin, en croisant différents facteurs. On pouvait se demander pourquoi, dans un pays qui est terre d'accueil de migrants de pays du monde entier, certains espaces sont délaissés ? Les aspects climatiques (la population âgée du Nord et du Nord-Est qui va chercher le soleil à Miami, Honolulu ou Phoenix) mais aussi les espaces de déprise économique (*Rust Belt*) sont des thèmes récurrents de la géographie américaine. Une démarche plus originale et qui n'a pas toujours été bien suivie par les candidates et candidats consistait à examiner les choix de gestion de ce déclin. Les responsables locaux l'acceptent-ils, le combattent-ils ? Quelles politiques sont mises en œuvre ? À quel niveau de la hiérarchie administrative (État fédéral, États, comtés, municipalités, associations citoyennes de quartier) ? Le jury souhaite attirer l'attention sur le fait que si l'analyse des politiques menées pour lutter contre des situations de déclin faisait bien partie du sujet, il ne fallait en revanche pas que la dissertation de géographie se transforme en recommandations de politiques publiques plus ou moins avisées. L'analyse géographique pose le diagnostic, analyse les mécanismes mais n'inclut pas des injonctions à agir à l'adresse des décideurs. Les meilleures copies ont su distinguer les acteurs de la lutte contre le déclin et ont montré le rôle des stratégies politiques et économiques de reconversion mais aussi de marketing territorial ou encore de mise en tourisme.

Toutes les approches du déclin étaient recevables, tant qu'elles étaient étayées et non exclusives. Le déclin est à l'évidence une notion multifactorielle. Beaucoup de copies se sont révélées très sensibles aux questions environnementales et à l'extractivisme mais le « le déclin environnemental » ne pouvait pas être l'unique sujet de la copie. De façon assez surprenante, une mobilisation maladroite de connaissances de géographie physique (reliefs, climats, risques) aboutissait à des développements très déterministes sur un territoire de montagne ou un territoire désertique ou bien encore des territoires exposés à des risques naturels donc nécessairement en déclin.

Le sujet devait conduire à dresser une typologie, qui rende compte de la complexité et la diversité, voire de la relativité des situations. Les typologies annoncées ont toutefois été rarement bien menées, avec souvent des listes sans organisation, voire une suite d'études de cas. Il est essentiel de rappeler qu'une typologie classe des espaces (et non des types de déclin dans le cas présent) selon des critères annoncés.

C'est une évidence mais il faut encore le rappeler : la démarche géographique consiste à analyser un phénomène à plusieurs échelles et à montrer les relations entre les échelles. Si

l'on considère par exemple la seule démographie, on observe par exemple que seulement 3 États ont perdu des habitants entre 2010 et 2020 (l'Illinois, le Mississippi et la Virginie Occidentale) mais que, si l'on ne prend en considération que la population rurale, celle-ci a été en déclin dans 26 États sur 50. Cela signifie que le niveau fédéral n'est pas la bonne échelle pour analyser le déclin. En effet, 53% des comtés américains ont perdu des habitants entre 2010 et 2020.

L'analyse multiscalaire était clairement essentielle. Elle devait déboucher sur le constat de très forts contrastes au sein des États. Au Texas par exemple, on rencontre de nombreux comtés ruraux en déclin démographique prononcé, mais aussi des comtés frontaliers en forte croissance (immigration mexicaine), tout comme les aires métropolitaines (Houston, Dallas, San Antonio, Austin) qui comportent des « *boomburbs* » (municipalités suburbaines de + de 100.000 habitants qui doublent leur population en 10 ans).

Quelques copies excellentes ont su bien mettre en lien le déclin et les mutations des systèmes productifs dans un pays où la concurrence territoriale est forte et l'action des pouvoirs publics faible/hétérogène selon les États fédérés et les ressources fiscales locales. Le jury a apprécié également les copies qui ont été capables de discuter des temporalités du déclin. La temporalité des facteurs du déclin (parfois éphémères comme les tempêtes) n'est pas celle de la situation de déclin qui en résulte. Certaines situations nécessitent en effet qu'on prenne en compte le temps long et non seulement celui des crises récentes. Certaines petites villes du Nebraska nées du chemin de fer vers 1860 perdent des habitants depuis... 1890, entourées d'espaces marqués par un regroupement des petites fermes familiales en grandes exploitations extensives. D'autres comtés sont entrés beaucoup plus récemment en déclin comme en Pennsylvanie avec la fin de l'exploitation des mines de charbon et la fermeture de grosses usines sidérurgiques. À ce sujet, on relèvera l'emploi parfois abusif des É.-U. vus comme « pays jeune », alors même que dans sa formation politique il est bien plus ancien que certains pays européens. Si l'aménagement du territoire est « jeune », le pays en tant que formation politique ne l'est pas tant que ça...

Le jury a parfois été surpris que les candidates et candidats se limitent à dire le déclin démographique sans analyser le rapport entre la part du mouvement « naturel » de population (nombre de décès par rapport aux naissances) et les effets des migrations, intérieures ou internationales (excédent de départs sur les arrivées). Ainsi, si 58% des comtés ont gagné des habitants en 2021, c'est grâce aux mouvements de migration, qui ont souvent compensé les pertes dues au solde naturel.

Enfin, il n'était pas inutile de souligner l'impact politique du déclin démographique, puisque le recensement décennal américain est mandaté par la Constitution de façon à rééquilibrer régulièrement la composition de la Chambre des représentants (avec aussi une conséquence sur le nombre de Grands Électeurs lors des présidentielles) : Géorgie, Caroline du Nord, Arizona et Floride, en croissance, d'une part, Ohio et Pennsylvanie, en déclin, d'autre part, sont aujourd'hui des « *swing states* ».

Au-delà de l'approche démographique, le jury attendait aussi une approche économique, au moins élémentaire. Face aux territoires de fort dynamisme économique, caractérisés par des créations d'emplois par les nouvelles technologies ou par le tourisme, espaces considérés comme « gagnants » dans la mondialisation, on pouvait ranger dans les territoires en déprise économique tous ceux qui ont connu et connaissent des pertes d'emplois industriels. On pense en particulier aux villes d'industrie textile du Piémont des Carolines, qui ont vu de nombreux emplois partir au Mexique avec l'ALENA, ou bien encore en Chine, à Flint (Michigan), bastion de General Motors (cf. le film de Michael Moore, *Roger and me*), ou bien encore aux villes de l'industrie sidérurgique comme Cleveland (Ohio), Toledo et Gary

(Indiana), Pittsburgh, Bethlehem ou Scranton (Pennsylvanie). On pouvait aussi penser, dans un pays où le transport aérien joue un rôle majeur, à la perte de connectivité et donc d'attractivité d'un territoire lorsque ferme le *hub* d'une grande compagnie aérienne (US Airways à Pittsburgh, Delta à Cincinnati, plus anciennement TWA à St Louis). Si le thème de la *Rust Belt* a rarement été oublié, très peu de copies se sont en revanche intéressées à la déprise agricole. Beaucoup de copies ont négligé les territoires ruraux et les villes petites et moyennes. Deux phénomènes permettaient de discuter et de nuancer le thème du déclin dans l'agriculture américaine. D'une part, la mécanisation croissante, qui engendre une plus grande efficacité agricole et donc moins d'emplois agricoles, ne signifie pas nécessairement un déclin de l'agriculture américaine, qui reste très puissante, y compris dans des États qui connaissent un déclin de population rurale comme le Kansas. D'autre part, les politiques de gel des terres cultivées pour soutenir les prix payés aux agriculteurs, avec compensation payée aux exploitants agricoles (programmes « PIK », *Payment in Kind*) ne traduisent forcément un déclin.

Le déclin n'est pas inéluctable et le jury a apprécié les copies qui intégraient à la réflexion la revanche des « *flyover countries* », ces territoires négligés qui parviennent à sortir du déclin. Le tourisme peut être source de renaissance d'espaces délaissés (Rapid City, Dakota du Sud et montagnes des Black Hills par exemple) et, dans les cas extrêmes, l'ampleur de la déprise dans certains comtés conduit même à envisager un retour de la végétation à des stades antérieurs (*wilderness*). On pense au projet de « *Buffalo Commons* » qui consiste à rendre le territoire aux tribus amérindiennes, avec de vastes espaces de liberté pour les bisons, d'accepter le déclin pour réorganiser le territoire sur d'autres bases.

L'approche démographique et l'approche économique pouvaient être complétées par une approche sociale. Les migrations de retraites du Nord-Est (*Rust Belt*) vers les États de la *Sun Belt* (Arizona, Floride, etc.) ont souvent été traitées, mais pas les migrations fiscales : attrait des États à plus faible fiscalité (Arizona, Texas), au détriment d'États aux taxes élevées (Californie, New York), qui affectent autant les particuliers (beaucoup de Californiens déménagent en Oregon ou Arizona) que les entreprises (transferts de sièges sociaux : Exxon-Mobil de Manhattan vers Irving, en banlieue de Dallas) et donc les emplois relocalisables des cadres.

À l'échelle locale, cela s'accompagne d'un départ vers les banlieues et le périurbain – recherches d'aménités, départ forcé par l'augmentation des coûts des logements, désir de maison individuelle, sous forme de « *gated communities* », d'un entre-soi sans les immigrants ou les minorités (« *white flight* » des années 60 après les émeutes raciales). Le déclin démographique des villes-centre est bien connu et l'exemple de Detroit a été abondamment cité : la ville a vu d'abord partir sa population blanche (-90% en 20 ans), puis sa classe moyenne noire.

Il était possible de rendre compte du phénomène de la « *Dual City* » : au cœur même de villes réputées dynamiques (San Francisco, Atlanta, etc.), à deux pas des « clusters d'innovation » et des centres d'affaires avec leurs centres de congrès et leurs hôtels de luxe existent des quartiers en forte déprise, souffrant de crises sociales profondes (chômage, criminalité, sans-abris, toxicomanie).

Les meilleures copies ont su présenter avec finesse les recherches les plus récentes des géographes américains sur les *shrinking cities*, en nuancant les processus complexes et nombreux qui contribuent à ces modèles de rétrécissement et de déclin aux États-Unis, le rôle du discours sur les villes en décroissance, ou des réponses politiques essentiellement au niveau local, avec un relatif effacement des agences étatiques ou fédérales. Le jury a apprécié que certaines copies fassent référence à l'urbex, cette exploration urbaine qui exprime un

intérêt nouveau de certaines populations pour les lieux abandonnés, pour les espaces marginaux, habituellement relégués hors du champ des pratiques sociales formelles. Au-delà de son aspect récréatif, plusieurs chercheurs prêtent à l'urbex une dimension politique et y voient un mode de contestation de la production capitaliste de la ville.

Comme chaque année, le jury regrette que souvent les illustrations soient trop rares et pas toujours adaptées au sujet. Souvent les croquis semblent plaqués tels qu'ils ont été appris et ne font même pas l'objet d'une reformulation du titre. Outre les schémas de Detroit, Cleveland ou Chicago, quelques candidates ou candidats ont proposé d'excellents schémas théoriques sur le processus de déclin. Le jury met en garde celles et ceux qui font des croquis pour indiquer la seule localisation d'une ville ou d'un territoire évoqué dans le texte. Lister les États sur le fond de carte fourni en appui était certes nécessaire si l'on désirait faire une carte à l'échelle des États-Unis, mais pas suffisant.

Quelques illustrations intermédiaires ont été réalisées à l'échelle des États-Unis, alors même qu'un fond de carte était proposé à cette échelle et qu'il n'était pas toujours utilisé. Le jury estime que c'est une perte de temps et qu'il vaudrait mieux que le candidat ne fasse à main levée que des croquis à une échelle différente de celle du fond de carte. Nous rappelons à cette occasion que le fond de carte peut ne pas être utilisé, ou ne l'être que partiellement. Même si le fond de carte fourni privilégie l'échelle nationale et régionale plutôt que l'échelle locale, les candidates et candidats ne doivent pas oublier l'échelle locale, qui doit être traitée par des croquis au cœur de la copie. On pouvait par exemple illustrer l'attrait des zones commerciales de périphérie, ou des abords d'autoroutes, au détriment des commerces de centre-ville, tant dans les grandes villes que dans les bourgades rurales ou bien encore le phénomène des « *dead malls* » (fermeture et abandon de certains centres commerciaux qui ne correspondent plus aux attentes de la clientèle, ou sont situés dans des quartiers trop peu rentables, ou sont concurrencé par des malls plus attrayants (espaces de loisirs dans les galeries commerciales)).

Pour conclure, les compositions de la session 2022, ont montré, de manière générale, une maîtrise des principales règles formelles de l'analyse de géographie des territoires ainsi qu'un effort pour mobiliser des éléments empiriques. Cela témoigne, une fois encore, de l'investissement des candidates et des candidats comme des préparatrices et préparateurs dans le traitement de la question. Le jury ne doute pas que la question de géographie thématique proposée à la prochaine session conduira aux mêmes conclusions.

INTITULÉ DE L'ÉPREUVE :

Commentaire de carte géographique

- **SÉRIE : Sciences humaines**
- **Épreuve écrite**

Sujet : Extrait au 1/25 000 du SCAN 25 édition 2021 (Sète)

Lors de la session 2022, le jury a évalué les copies de 995 candidats présents. La moyenne générale est de 10,08/20. L'écart-type s'élève à 3,96. Quinze copies de grande qualité ont été valorisées par la note de 19/20 et plus. Dans le détail, les copies se répartissent comme suit : 18,3% des copies n'ont pas dépassé la note de 6/20 ; 43,2% ont obtenu entre 6,5/20 et 10/20 ; 22,8% ont eu entre 10,5/20 et 14,5/20 ; et 15,7% ont obtenu au moins 15/20.

Parfois surnommée la Venise du Languedoc, Sète correspond à un espace de contact entre la mer Méditerranée, le milieu terrestre, mais également le système lagunaire représenté ici par l'étang de Thau et le cordon littoral qui dessine le trait de côte. Terre de Brassens (qui a donné son nom à une aire de l'autoroute A9), Sète est une ville moyenne (plus de 40 000 habitants dans la commune centre) connue pour son port de pêche, mais aussi comme une ville marquée par un tourisme balnéaire estival. Les photographies aériennes du document complémentaire invitent à mettre l'accent sur la morphologie urbaine de Sète et les infrastructures portuaires. Au nord-est de Sète, au pied de la Montagne de la Gardiole et au bord de l'Etang d'Ingril, la ville moyenne de Frontignan (près de 23 000 habitants dans la commune centre) est célèbre pour son vignoble où est produit le muscat éponyme AOC, mais également pour sa station balnéaire Frontignan-Plage. L'espace représenté par la carte topographique est densément peuplé puisque s'ajoutent deux petites villes, Mèze et Balaruc (Balaruc-les-Bains et Balaruc-le-Vieux). Il se trouve dans l'aire d'attraction de Montpellier : Sète se situe à moins de 40 km de Montpellier, préfecture du département de l'Hérault et grande ville de la région Occitanie (et de l'ancienne région Languedoc-Roussillon). Le développement de l'espace sétois est marqué par la littoralisation, c'est-à-dire la concentration des populations et des activités sur le littoral. Il est renforcé par la touristification d'un espace vu comme un haut lieu du tourisme languedocien.

Sète est un des principaux ports français au bord de la Méditerranée, sur la côte languedocienne. Sa localisation au débouché du Canal de Sète contribue à expliquer son importance stratégique et la présence historique de forts. Au niveau de Sète, la côte est en partie rocheuse, comme le montre le toponyme la Corniche. Le développement de Sète s'effectue autour d'un axe ouest-est au bord du littoral, de la Corniche en direction de Frontignan. Le vieux port de Sète est protégé des tempêtes par le môle Saint-Louis, une digue de protection de plus de 500 mètres. Il est possible de distinguer des infrastructures de plaisance, notamment dans le vieux Port, le Port Saint-Clair (document d'accompagnement) et le bassin du Midi dont la taille s'y prête bien. Au débouché du canal de Sète, la ville est connue pour être le principal port de pêche de la mer Méditerranée française avec une criée importante (que la carte ne signale pas). Le port se développe de l'ouest vers l'est avec la construction d'un avant-port et du bassin d'Orsetti. Ce bassin est la porte d'entrée vers la gare maritime et correspond donc au port de passagers avec des ferrys qui accueillent les voyageurs, notamment en direction du Maroc. Toujours à l'est, le bassin Colbert et de nouveaux terre-pleins ont été développés, avec notamment le port céréalier et ses silos. Toute la partie est correspond au port de commerce ; elle est caractérisée par de nombreux terminaux et présente l'emprise spatiale la plus importante. Enfin, en direction de Frontignan, il faut également souligner les infrastructures autour de dépôts d'hydrocarbures. Côté ouest, un port de plaisance (Port des Quilles) reprend les codes architecturaux de la marina. Ces

nombreuses extensions du port de Sète témoignent non seulement d'une volonté d'adapter le port à une flotte toujours plus grande et qui nécessite un important tirant d'eau, mais également de l'effort fourni pour diversifier les activités autour du port et maintenir son attractivité dans un contexte de compétition très vive autour du bassin méditerranéen à l'échelle nationale (Fos-sur-Mer pour la zone industrialo-portuaire et Marseille pour les passagers par exemple) et internationale.

Sète s'affirme comme une des principales villes de la côte languedocienne. Elle se caractérise par un site de promontoire (le Mont Saint-Clair, une ancienne île). Son développement historique s'effectue autour du port. Cette partie de la ville reste la plus densément bâtie. Le site de Sète est particulièrement contraint entre la lagune, la mer et le mont. L'extension s'effectue vers l'ouest, sur la colline et à son pied, notamment en direction de la lagune. Le Mont Saint-Clair conserve une apparence d'espace vert malgré un grignotage par de nombreuses constructions de type habitat pavillonnaire, accueillant probablement des populations relativement aisées et attirées par les aménités (vue mer, verdure...). Au pied de cette colline, se trouvent différents immeubles de type barres (entre la Craque et Château Vert). Le quartier de l'île de Thau gagné sur la mer correspond à un quartier de grand ensemble avec des écoles et une mairie annexe : il apparaît comme relativement isolé du reste de la ville puisqu'il n'est connecté que par deux ponts à la terre. A l'ouest, l'Agence ou le Mas Caron semblent emblématiques d'un développement pavillonnaire, comme le montrent la trame viaire et le type de bâti.

Sète présente des fonctions industrielles en lien avec le port (Zone industrielle des Eaux blanches à proximité de la voie ferrée), mais n'exerce pas de fonctions majeures d'un point de vue administratif, puisqu'elle n'est ni préfecture ni sous-préfecture. . Néanmoins, du fait de sa population, elle joue un rôle de pôle tertiaire, dans l'enseignement (IUT, antenne de l'Université de Montpellier, plusieurs lycées...), dans la recherche (IFREMER autour de la qualité des milieux marins), dans la justice (palais de justice) et dans la santé (hôpital au pied de la colline au nord). Elle assure également des fonctions commerciales (centres commerciaux au pied de la colline). Elle présente d'importantes fonctions culturelles avec un théâtre et des musées, auxquels s'ajoute son célèbre cimetière marin Paul Valéry.

Ce littoral méditerranéen, bordé par le Golfe du Lion, est propice au tourisme balnéaire dont Sète est un haut-lieu en France. Certes l'espace représenté par la carte se montre favorable au développement portuaire, mais il présente aussi une côte d'accumulation sableuse avec un cordon littoral. Cet espace se situe au bord de la mer Méditerranée, où la faible amplitude du phénomène de marée le rend rarement perceptible. La taille de l'estran est donc très réduite. Le littoral est modifié et artificialisé, notamment pour favoriser le maintien de larges plages de sable, comme le montrent les nombreux épis ou brise-lames au sud du Port des Quilles ou à Frontignan-Plage. L'objectif est donc de stabiliser le trait de côte qui fait face à une érosion et à un déficit sédimentaire. Ces nombreux aménagements soulignent que le sable est une manne pour le tourisme, tout en soulevant des enjeux liés aux risques, notamment celui de submersion marine.

La transition du tourisme thermal à l'omniprésence du tourisme balnéaire estival peut être analysée. Comme l'indique le toponyme, Balaruc-les-Bains est une station thermale, le principal lieu de cure au bord de la mer Méditerranée, facilement identifiable grâce à ses thermes et à son casino au bord de l'Etang de Thau. Toutefois, le développement touristique s'articule essentiellement autour du tourisme balnéaire estival et de deux espaces différents du littoral, l'Etang de Thau et la mer Méditerranée. Premièrement, au bord de l'Etang de Thau, chaque commune présente son port de plaisance, révélant le rôle important joué par cette pratique souvent coûteuse et élitiste. Le littoral de l'Etang de Thau présente une urbanisation quasiment continue, exception faite du nord de la crique de l'Angle. De nombreux campings laissent penser à un tourisme plus familial ou populaire, sur la lagune ou un peu plus dans les terres. Deuxièmement, au bord de la mer Méditerranée, il faut souligner la présence de

stations balnéaires *ex nihilo* comme Frontignan Plage. L'urbanisation liée au tourisme est très marquée, excepté au lieu-dit les Coquilles.

Le développement touristique bénéficie d'un réseau de transport très dense, structuré autour de la route et du rail. Ces deux aménagements sont de générations différentes et présentent des localisations distinctes. La voie ferrée historique avec vue sur la mer permet de relier Montpellier et Béziers, et plus globalement la principale ligne LGV française Paris-Lyon-Marseille. Quant à l'autoroute A9, elle se situe dans l'arrière-pays et traverse l'espace d'est en ouest, reliant Orange et l'Espagne. Cet axe routier est un des grands axes touristiques méditerranéens et permet de rejoindre la célèbre autoroute A7 et la vallée du Rhône. L'espace est donc particulièrement bien connecté au réseau national et aux principaux axes tant routiers que ferroviaires.

La proximité de Montpellier, certaines formes de bâti et la desserte invitaient à formuler des hypothèses concernant le périurbain. En particulier, les espaces agricoles et aquacoles sont désormais soumis à de fortes pressions. L'agriculture méditerranéenne présente des productions caractéristiques. L'espace est marqué par un vignoble de plaine. Il s'agit en fait de deux types de vignobles différents. Dans l'arrière-pays se trouve un vignoble languedocien assez classique (appellation Pays d'Hérault ou Pays d'Oc), même s'il ne s'agit pas de la mer de vigne en termes d'emprise spatiale. La commune de Loupian semble emblématique de ce mode de développement dans le prolongement d'autres communes comme Gignan, Roussan ou Fabrègues. Un deuxième vignoble plus réputé se situe au pied du Massif de la Gardiole : il s'agit de l'AOC Muscat-de-Frontignan. Ce vin doux aux reflets dorés s'organise autour d'une orientation sud-est et bénéficie d'un micro-climat, un climat d'abri (humidité des brises marines, protection des vents du nord par le massif de la Gardiole). En matière de peuplement, les villes centres accueillent la majorité de la population, mais il existe encore des mas bien visibles, exploitations agricoles isolées en périphérie de finage. La présence de serres pour le maraîchage reste assez mesurée, mais témoigne d'une intensification liée à la présence de marchés urbains (Saint-Félix à l'est de Mèze ou au sud de Loupian).

Les lagunes accueillent des modes de mises en valeur historique du milieu aquatique. Cette côte à lido est marquée par des discontinuités : des graus (Quartier du Grau). Ces graus constituent des interfaces entre les lagunes (appelées localement étangs) et la mer Méditerranée. Les lagunes sont marquées par une eau saumâtre, puisque les apports en eau de mer sont plus importants que les apports en eau douce des fleuves littoraux ou des eaux liées aux précipitations. Cette eau saumâtre a été propice à la saliculture, avec la création de salins (Salins de Frontignan, toponyme le Saunier pour la personne qui exploite un marais salant), et l'est encore à l'aquaculture qui reste bien présente. L'Etang de Thau est partagé entre les différentes communes riveraines. En effet, il est marqué par la conchyliculture et plus précisément l'élevage des huîtres (ostréiculture) et des moules (mytiliculture) pouvant être cuisinées à la sétoise. La célèbre huître de Bouzigues est exploitée malgré l'absence de marée marquée (élevage en suspension et en immersion permanente dans la mer). Les nombreux parcs à huîtres ont une emprise spatiale importante, puisque l'Etang de Thau est un des principaux lieux de production (10% de la production nationale). Un des enjeux majeurs pour la conchyliculture reste la qualité de l'eau : les coquillages nécessitent l'absence de pollution, y compris lors des épisodes d'orage, alors que l'urbanisation et la mise en tourisme sont très marquées. Le mouillage sur l'Etang de Thau est limité pour réduire le risque de pollution accidentelle ou de dégazage.

Différents espaces restent encore peu mis en valeur. S'ils se montrent encore peu bâtis, ils semblent de plus en plus soumis à des pressions et convoités. Premièrement, les lits majeurs des fleuves côtiers restent épargnés en grande partie. Certains ruisseaux sont intermittents, ce qui peut s'expliquer par le climat méditerranéen caractérisé par une sécheresse estivale d'au moins deux mois, mais également par des orages en automne dont les précipitations intenses génèrent des crues. Ainsi, la plaine d'inondation des cours d'eau est évitée, comme celle du ruisseau du Sesquier à l'ouest. Deuxièmement, la Montagne de la Gardiole présente

une direction nord-est sud-ouest et culmine sur cette carte à 224 mètres. Les pentes y sont marquées, propices au ruissellement concentré (ravines) et caractérisées par des formes en chevron. Ce petit massif calcaire joue le rôle local de château d'eau (nombreuses citernes). Les pentes exposées au sud ont été défrichées, mais semblent en phase de fermeture paysagère avec le retour des broussailles (garrigue), probablement du fait de la disparition d'une activité pastorale (comme en témoigne le toponyme de Jasse de Campanon qui correspond à un parc pour faire dormir les moutons). Les pentes exposées au nord sont occupées par une forêt publique domaniale, entretenue par l'Office National des Forêts. La limite vignes-forêt au sud se situe aux environs de 80 mètres d'altitude. Troisièmement, dans l'arrière-pays languedocien, des collines (appelées localement Puech) sont généralement boisées, même si leur altitude reste mesurée (entre 100 et 139 mètres), mais avec des commandements importants. Elles semblent propices à des activités récréatives (nombreux centres équestres par exemple).

Le jury souhaite enfin pointer quelques erreurs et approximations récurrentes :

- L'extrait cartographique mérite d'être contextualisé en donnant quelques indications administratives, en précisant les grands ensembles du relief et en envisageant l'influence de grandes villes voisines. En l'occurrence, de bons commentaires ont envisagé l'influence de Montpellier sur la périurbanisation et comparé Sète avec d'autres villes portuaires du littoral méditerranéen.
- Dans l'introduction, les problématiques très génériques, vagues et interchangeableables doivent être évitées. Par exemple, les problématiques construites autour du dynamisme de l'espace témoignent souvent d'un manque de hiérarchisation des enjeux de la carte.
- Certaines copies se caractérisent par une troisième partie consacrée aux conflits d'intérêts et aux enjeux du développement durable. Cette partie peine à convaincre lorsqu'elle apparaît plaquée et reste quelque peu déconnectée de la carte.
- Le jury est attentif à la pertinence du vocabulaire mobilisé. Par exemple, la côte doit être décrite en utilisant les termes les plus adéquates (lagune, cordon littoral, grau...). La notion de montagne doit également être employée à bon escient. Nombre de notions proches ne sont pas interchangeableables et leurs acceptions propres méritent d'être maîtrisées, par exemple en ce qui concerne l'étalement urbain, la banlieue et le périurbain. De même, polder et terre-plein ne sont pas synonymes. De plus, les candidates et candidats doivent savoir prendre du recul sur les termes issus du marketing territorial (agglomération, croissance bleue, archipel).
- Si le vocabulaire doit être précis, les candidates et candidats gagnent aussi à ne pas jargonner : certains termes n'apportent rien au commentaire, mais l'alourdissent au lieu de décrire et d'expliquer les formes cartographiées.
- Lorsque le document complémentaire comporte un document historique, les candidates et candidats peuvent développer une approche diachronique. En revanche, il faut éviter de surinterpréter l'apparente évolution démographique que pourrait suggérer la comparaison de cartes dont les dates d'édition sont très proches.
- L'information touristique est un des usages principaux des cartes IGN (en particulier les séries TOP25). Elle est donc fortement mise en avant par comparaison avec les autres activités, avec des figurés très visibles et une vocation à l'exhaustivité. Les copies tombent parfois dans le piège de la surinterprétation des figurés touristiques, en leur donnant une importance disproportionnée. Par exemple, s'il était tout à fait bienvenu sur la carte de Sète de relever la grande densité de campings, le « parcours sportif » au nord de Frontignan ou l'aviron dans le canal sont anecdotiques et ne signalent en aucun cas une spécialisation de l'espace dans le « tourisme sportif ».
- L'existence d'une mairie annexe en périphérie urbaine révèle souvent moins la réaffirmation du pouvoir étatique que le souci de l'accessibilité des services publics.
- Le jury apprécie les efforts de production graphique et bonifie notamment les copies qui contiennent des croquis. Ces derniers doivent néanmoins respecter les principales règles de

la sémiologie graphique, comporter un titre, une orientation, une légende et une échelle correcte, et éviter d'être muets (dépourvus de toponymes). Les copies gagnent également à distinguer croquis et schémas.

- De même, le jury apprécie les efforts de quantification. Mais les mesures doivent rester crédibles (densité, longueur, superficie...).

- Les candidates et candidats doivent faire attention à la présentation de leur copie, notamment en faisant preuve de soin, en s'assurant de la lisibilité de leur écriture, en choisissant une encre de couleur sombre (plutôt que bleu ciel) et en aérant leur développement (sauter des lignes). Enfin, les règles d'orthographe, de grammaire et de syntaxe doivent également être maîtrisées et appliquées. Le jury se permet de rappeler qu'il est important de relire son devoir pour éliminer les éventuelles erreurs formelles.

INTITULÉ DE L'ÉPREUVE :**Interrogation de géographie**

- **SÉRIE : Sciences humaines**
- **Épreuve orale**

Nombre de candidats interrogés (ép. Orale) : 49

Membres du jury : Anne BOUHALI, Yves-François LE LAY

Lors de la session 2022, le jury a entendu 49 candidates et candidats. Les notes varient de 5/20 à 20/20. La moyenne s'établit à 12,63 et l'écart-type à 3,55. En haut de l'échelle de notation, quinze candidates et candidats ont obtenu une note supérieure ou égale à 15/20.

Le jury rappelle qu'il sélectionne des cartes propices au développement d'une analyse géographique du territoire non seulement métropolitain mais aussi ultramarin (en se limitant aux départements et régions d'outre-mer, à savoir la Guadeloupe et la Martinique dans les Antilles, la Guyane sur le continent sud-américain, la Réunion et Mayotte dans l'océan Indien). Cette année, la carte de Fort-de-France (Martinique) a été choisie.

Comme les années précédentes, le jury a pris soin de proposer une grande diversité de cartes topographiques à l'examen des candidates et candidats. Les feuilles présentaient de grandes villes (Lille, Marseille), des villes moyennes (Arras, Epinal, Gap, Vannes) et des petites villes (Avranches, Figeac, Montbrison), mais aussi des espaces anciennement industrialisés (Alès, Valenciennes) et des espaces ruraux (Gramat, Saint-Claude). Des milieux spécifiques ont été représentés, notamment le littoral (Bayonne, Ile de Ré, Presqu'île de Quiberon, Toulon), la montagne (Les Trois Vallées, Massif des Bauges, Néouvielle, Ossau) ou de grands massifs forestiers (Forêt de Montmorency, Forêt de Chantilly, Forêts de Verdun du Mort-Homme). La proximité d'une frontière (Mulhouse, Pontarlier, Forbach) ou la présence d'activités spécifiques (Dunkerque) ont guidé d'autres choix.

Cette carte topographique est systématiquement accompagnée par un document complémentaire. Quelques exemples ont été déposés sur le site internet de l'ENS de Lyon. Il peut s'agir d'une autre carte topographique : son échelle est souvent plus petite ou bien sa date d'édition est plus ancienne que celle de la feuille principale, ce qui permet de mettre en perspective cette dernière. Une planche au format A3 peut également contenir une photographie aérienne (récente ou non, en couleur ou en noir et blanc) ou une image satellite, des éléments statistiques à caractère agricole, démographique ou économique, ou encore tout autre document thématique de nature iconique (carte géologique, photographies prises au sol, croquis, plan, organigramme, affiche, tableau...) ou textuelle (article de presse, extrait d'article scientifique, rapport, texte littéraire, production officielle des collectivités territoriales ou des organismes de gestion...). Les documents d'accompagnement ne doivent pas être négligés. De fait, très peu de candidats ont ignoré le document d'accompagnement ; la plupart font l'effort de l'intégrer à l'analyse. Si les candidates et candidats n'y recourent pas ou peu dans leur commentaire, ils peuvent s'attendre à ce que le jury pose des questions à ce sujet lors de l'entretien.

Le jury insiste à nouveau sur la nécessité d'une contextualisation à plus petite échelle de l'espace étudié. Dans cette perspective, des atlas, une carte routière et une carte géologique de la France sont mis à la disposition des candidates et candidats dans la salle de préparation. Ces deux cartes au 1/1 000 000 sont également affichées à un mur de la salle de passage et peuvent ainsi être mobilisées au cours de la prestation orale. Ces outils permettent de mieux comprendre les contextes locaux et régionaux et leurs influences spatiales (par exemple les distances par rapport aux métropoles les plus proches, la qualité de la desserte par les infrastructures de transport ou les types d'activité dominante dans la région). Le jury apprécie qu'ils les utilisent dès l'introduction, montrant ainsi qu'ils ont acquis quelques réflexes

géographiques. Si aucun effort de localisation de la carte n'est fourni lors de son commentaire, les candidates et candidats peuvent s'attendre à ce que le jury les invite à combler cette lacune au cours de l'entretien.

Ainsi, les candidates et candidats ont tout intérêt à consolider leur commentaire de la carte topographique – qui reste le document principal – en s'appuyant sur le document d'accompagnement et les cartes affichées au mur : il s'agit pour les candidates et candidats d'utiliser tous les outils pédagogiques mis à leur disposition et de gagner en aisance en se déplaçant d'un support à l'autre.

Le jury a bien conscience que le temps de préparation du commentaire reste court. Il apprécie néanmoins tout effort du candidat visant à problématiser son commentaire. La problématique permet de sélectionner l'information la plus pertinente et de structurer le commentaire. Le jury n'attend pas des candidates et candidats une connaissance encyclopédique du fonctionnement de tel ou tel espace cartographié. Il importe en revanche de repérer les principaux enjeux et de les hiérarchiser correctement. Plutôt que de développer un plan standard et passe-partout où les parties s'enchaînent au détriment d'une réflexion géographique respectueuse des spécificités territoriales, le commentaire devrait commencer par ce qui compte le plus et prendre le temps de montrer ce qui fait l'originalité de l'organisation contemporaine du territoire et du quotidien de ses habitants. Ainsi, lorsqu'il s'agit de commenter une feuille centrée sur une agglomération urbaine, on ne peut se contenter de consacrer les trois dernières minutes à une présentation accélérée du développement urbain qui s'en tient au rappel des caractéristiques classiques des quartiers du centre vers la périphérie.

Toute discipline dispose d'un vocabulaire qui lui est propre. La géographie n'y échappe pas. Si le commentaire de carte présente l'intérêt de ne donner lieu que fort rarement à des présentations orales jargonneuses, conceptuelles et désincarnées, il reste que le jury apprécie que les candidates et candidats emploient un vocabulaire aussi précis que possible. Bibliothèques et librairies proposent de nombreux dictionnaires de la géographie qui devraient être fréquentés intensément par les candidates et candidats. Employer à bon escient les termes les plus pertinents pour décrire la topographie ou l'étagement des paysages, pour désigner les formes des structures agraires et urbaines ou les processus qui les génèrent et les entretiennent, pour présenter les acteurs de l'aménagement ou de la gestion d'un espace, c'est aussi affirmer une ligne argumentative claire et gagner en efficacité – alors que le temps est compté – en s'épargnant des périphrases approximatives et ambiguës.

Les interprétations doivent être ancrées sur des exemples. Aussi peut-il sembler utile de repérer au préalable quelques toponymes au moyen de petites vignettes colorées et autocollantes. Leur emploi est toléré, dans la mesure où elles peuvent être enlevées rapidement à la fin de l'oral sans abîmer la carte topographique qui n'est pas vouée à un usage unique.

Le jury n'attend pas de production graphique à l'oral. En revanche, les candidates et candidats sont invités à quantifier les phénomènes observés, surtout lorsqu'ils disposent de documents statistiques. Ils doivent être capables de donner des ordres de grandeur. Une prestation de qualité s'efforce d'évaluer l'ampleur des dynamiques observées et de proposer des hypothèses sans trop extrapoler.

La communication orale se trouvant au cœur des métiers de l'enseignement et de la recherche, le jury est sensible aux qualités des candidates et candidats qui savent gérer leur émotion (bien compréhensible) et s'exprimer en des propos audibles sans tourner le dos en permanence à leur auditoire.

La plupart des candidates et candidats se présentent bien préparés à l'épreuve et montrent une réelle maîtrise de l'exercice oral. Cette année, le jury a eu la satisfaction d'entendre d'excellents candidates et candidats dont la prestation a révélé la grande qualité de leur préparation.

